

Art. 7. - Le présent arrêté est applicable aux prestations échues à compter du mois de juillet 1989.

Art. 8. - Le directeur du budget, le directeur de la construction, le directeur des affaires économiques, sociales et culturelles de l'outre-mer, le directeur des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi au ministère de l'agriculture et de la forêt et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1989.

*Le ministre de la solidarité, de la santé  
et de la protection sociale,*  
CLAUDE ÉVIN

*Le ministre d'Etat, ministre de l'économie,  
des finances et du budget,*  
PIERRE BÉRÉGOVOY

*Le ministre de l'équipement, du logement,  
des transports et de la mer,*  
MICHEL DELEBARRE

*Le ministre des départements et territoires d'outre-mer,  
porte-parole du Gouvernement,*

LOUIS LE PENEC

*Le ministre de l'agriculture et de la forêt,*  
HENRI NALLET

*Le ministre délégué auprès du ministre d'Etat,  
ministre de l'économie, des finances et du budget,  
chargé du budget,*

MICHEL CHARASSE

*Le ministre délégué auprès du ministre  
de l'équipement, du logement,  
des transports et de la mer,  
chargé du logement,*  
LOUIS BESSON

*Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la solidarité,  
de la santé et de la protection sociale,  
chargé de la famille,*

HÉLÈNE DORLHAC DE BORNE

## MESURES NOMINATIVES

### PREMIER MINISTRE

#### Décret du 9 novembre 1989 portant nomination de la déléguée générale à la lutte contre la drogue

NOR : PRMX8910325D

Le Président de la République,  
Sur le rapport du Premier ministre,

Vu l'article 13 de la Constitution ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, et notamment son article 25 ;

Vu le décret n° 85-779 du 24 juillet 1985 portant application de l'article 25 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 fixant les emplois supérieurs pour lesquels la nomination est laissée à la décision du Gouvernement ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1<sup>er</sup>. - Mme Georgina Dufoix est nommée déléguée générale à la lutte contre la drogue.

Art. 2. - Le Premier ministre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1989.

FRANÇOIS MITTERRAND

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*  
MICHEL ROCARD

#### Arrêtés du 2 novembre 1989 portant réintégration et affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG8970401A

Par arrêté du Premier ministre en date du 2 novembre 1989, M. Lemaire (Bernard), administrateur civil hors classe en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de l'intérieur, est réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de l'intérieur.

NOR : PRMG8970400A

Par arrêté du Premier ministre en date du 2 novembre 1989, M. Blais (Dominique), administrateur civil en service détaché, rattaché pour sa gestion au ministère de la défense, est réintégré dans le corps des administrateurs civils et affecté au ministère de la défense.

#### Arrêté du 2 novembre 1989 portant classement et affectation (administrateurs civils)

NOR : PRMG8970399A

Par arrêté du Premier ministre en date du 2 novembre 1989, M. Deumie (Bernard), sous-préfet, est classé administrateur civil de 1<sup>re</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon (ancienneté dans l'échelon du 1<sup>er</sup> mars 1988), et affecté au ministère de l'intérieur.

#### Arrêté du 10 novembre 1989 portant désignation des personnalités admises à suivre la session européenne de 1989 des hautes études de défense

NOR : PRMD8960005A

Par arrêté du Premier ministre en date du 10 novembre 1989, sont admises à suivre la session européenne de 1989 des hautes études de défense les personnalités suivantes :

Mme Barre (Véronique), secrétaire des affaires étrangères.  
M. Bossière (Philippe), conseiller des affaires étrangères.  
M. Dana (Thierry), conseiller des affaires étrangères.  
M. Desaubliaux (Patrice), journaliste au *Figaro*.  
M. Lacave (Jean-Pierre), sous-préfet.  
M. Lafargue (François), capitaine de vaisseau.  
M. Nicolau (André), colonel de l'armée de l'air.  
Mme Pileni (Marie-Paule), professeur à l'université Paris-VI.  
M. Ponthus (Pierre), administrateur à la société ALCATEL CIT.

#### Arrêté du 10 novembre 1989 portant cessation de fonctions au cabinet du Premier ministre

NOR : PRMX8910327A

Le Premier ministre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié ;

Vu le décret du 23 juin 1988 portant nomination du Premier ministre ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1988 portant nomination au cabinet du Premier ministre,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est mis fin aux fonctions de M. Loïc Deraison, chargé de mission au cabinet du Premier ministre.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1989.

MICHEL ROCARD